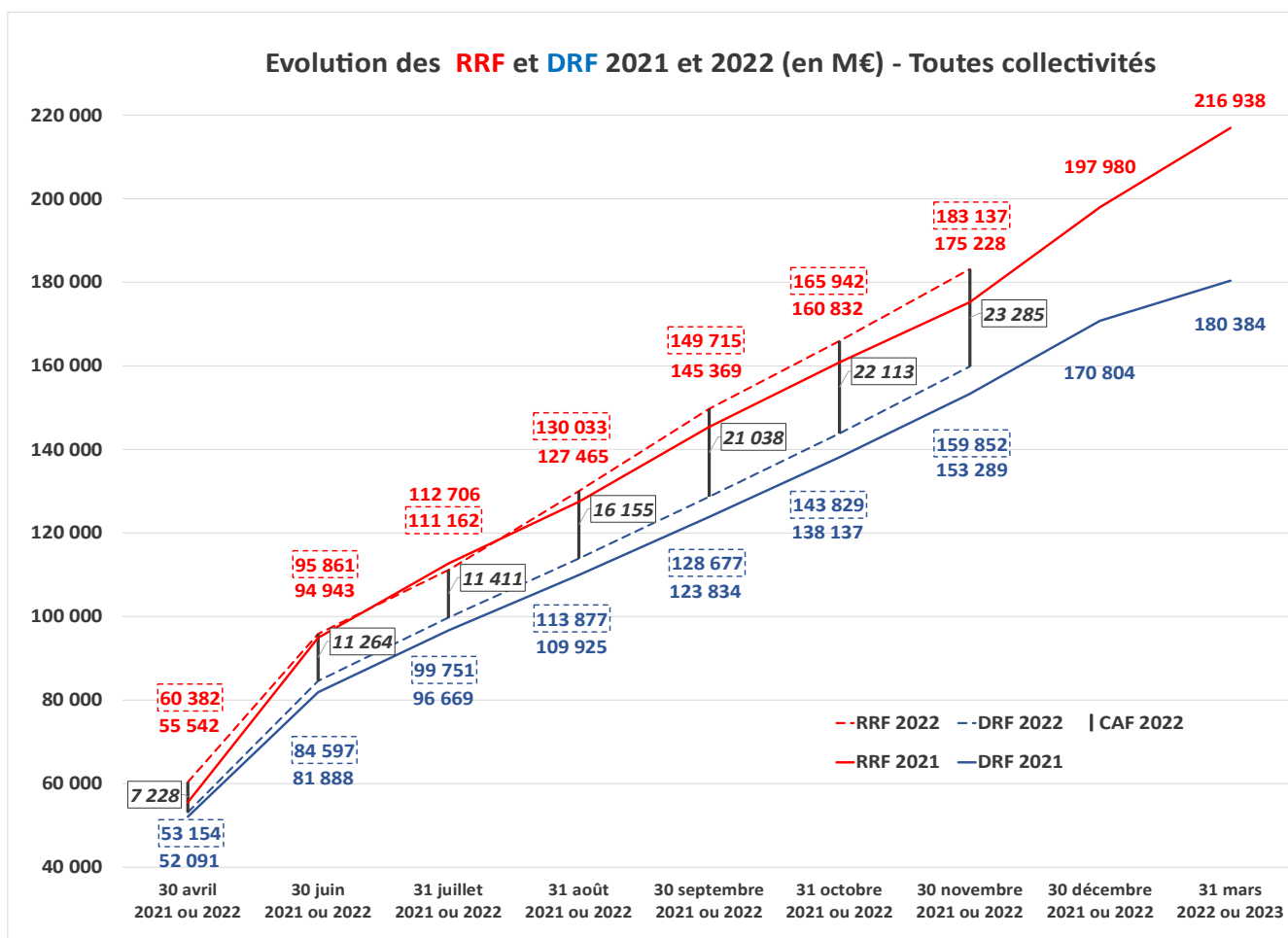


Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

Situation au 30 novembre 2022

Recettes

Les recettes de fonctionnement globales de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** au 30 novembre 2022 sur un an (+4,5 %, soit +7,9 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales (+5,2 %, soit +6,4 Md€).



RRF : recettes réelles de fonctionnement

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement globales des collectivités **augmentent** (+4,3 %, soit +6,6 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,8 %, soit +2,9 Md€) et des achats et charges externes (+9,1 %, soit +2,2 Md€). En revanche, une diminution est constatée sur les aides à la personne versées par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer (-1,7 %).

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour toutes les strates de collectivités : +3,1 % pour les régions, +4,1 % pour les départements et +6,8 % pour le bloc communal.

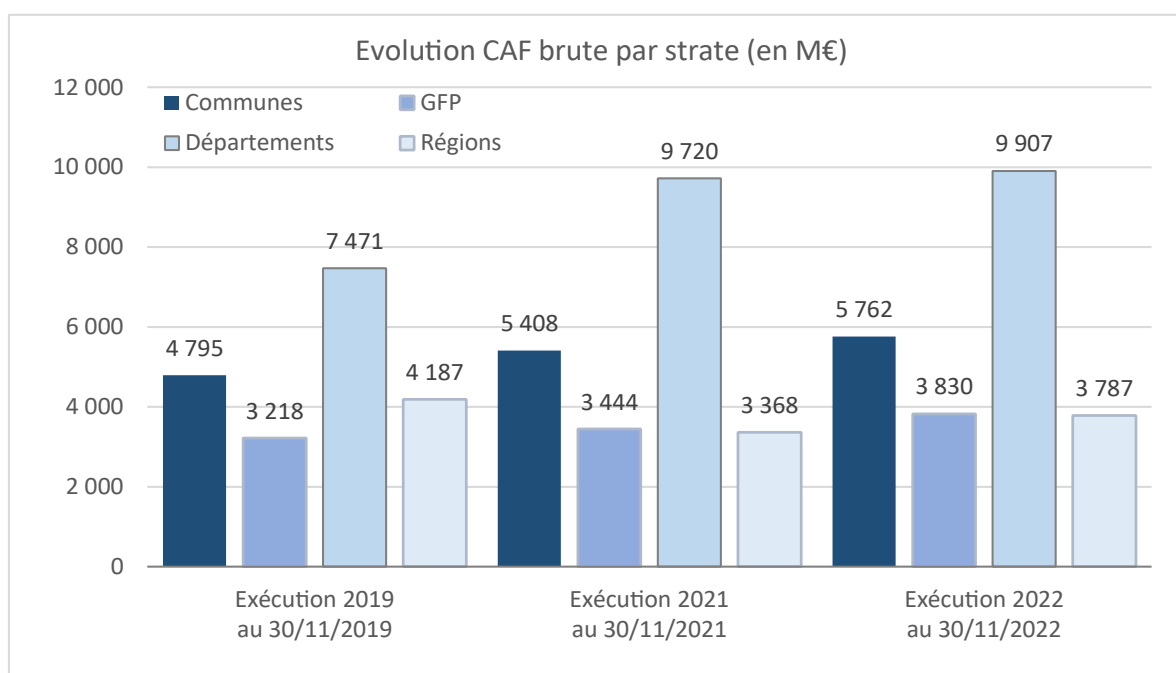
Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales atteint 23,3 Md€ au 30 novembre 2022**. En augmentation à date sur 1 an (+6,1 %), elle est également supérieure au niveau d'avant crise (19,7 Md€ au 30 novembre 2019).

Pour toutes les strates de collectivités, on constate une progression sur un an. À l'exception des régions, l'épargne brute est supérieure à celle de 2019.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2019 au 30/11/2019	Exécution 2021 au 30/11/2021	Exécution 2022 au 30/11/2022	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	4 795	5 408	5 762		12,8%	6,5%
GFP	3 218	3 444	3 830		7,0%	11,2%
Départements	7 471	9 720	9 907		30,1%	1,9%
Régions	4 187	3 368	3 787		-19,6%	12,4%
Total	19 671	21 940	23 285		11,5%	6,1%

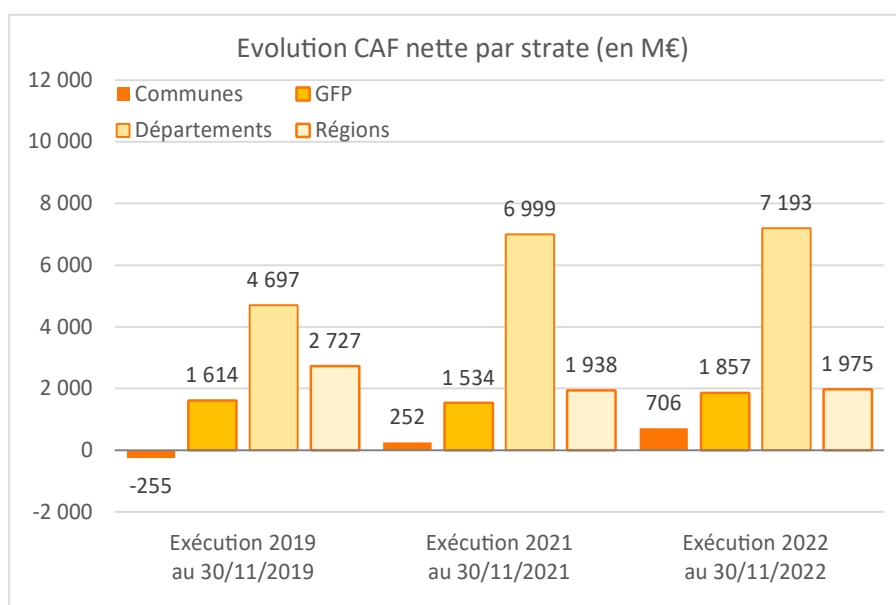


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

L'épargne nette de l'ensemble des collectivités locales atteint **11,7 Md€**. En augmentation sur un an (+9,4 %), elle est supérieure à date à ses niveaux de 2021 (10,7 Md€ à fin novembre 2021) et de 2019 (8,8 Md€ à fin novembre 2019).

Elle progresse sur un an pour toutes les strates de collectivités et s'établit, à l'exception des régions, à un niveau supérieur à celui de 2019.

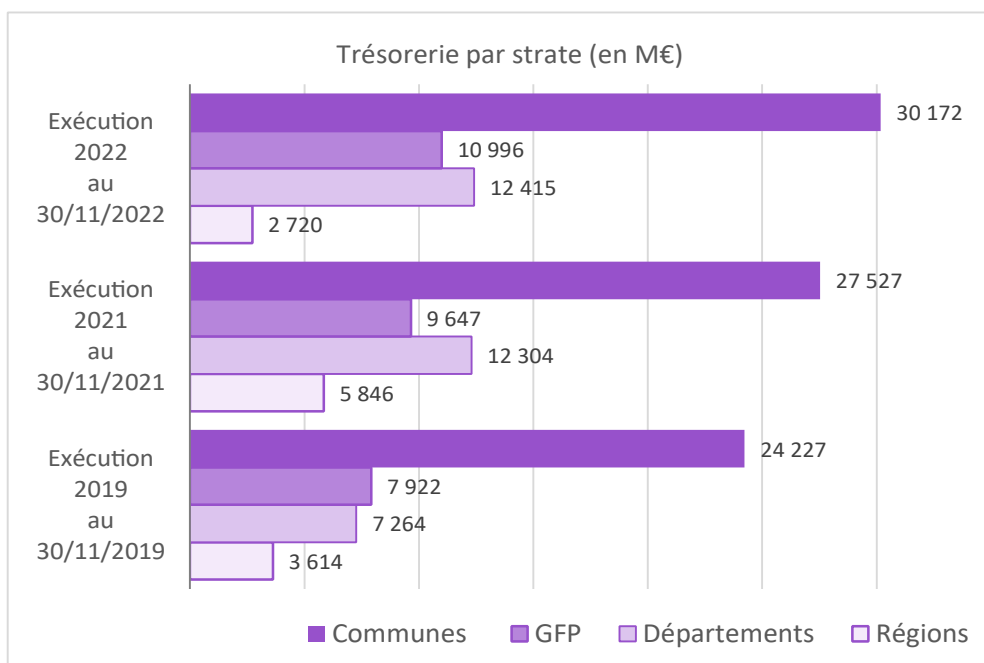
Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2019 au 30/11/2019	Exécution 2021 au 30/11/2021	Exécution 2022 au 30/11/2022	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	-255	252	706		199,0%	179,8%
GFP	1 614	1 534	1 857		-5,0%	21,0%
Départements	4 697	6 999	7 193		49,0%	2,8%
Régions	2 727	1 938	1 975		-28,9%	1,9%
Total	8 784	10 724	11 731		22,1%	9,4%



Trésorerie

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 56,3 Md€, **en progression** par rapport à novembre 2021 (55,3 Md€).

Trésorerie (compte au Trésor) en M€	Exécution 2019 au 30/11/2019	Exécution 2021 au 30/11/2021	Exécution 2022 au 30/11/2022	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	24 227	27 527	30 172		13,6%	9,6%
GFP	7 922	9 647	10 996		21,8%	14,0%
Départements	7 264	12 304	12 415		69,4%	0,9%
Régions	3 614	5 846	2 720		61,8%	-53,5%
Total	43 026	55 324	56 304		28,6%	1,8%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.